



Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 072-217203868-20260921-26\_070-DE



**DEL 26-070**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

Le 14 septembre 2026

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 14 septembre 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY, André LE ROUX, Sophie REIGNIER.

**EXCUSÉS** : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Objet : Règlement intérieur de la Ruche**

**Rapporteur : Marie CHEVALIER**

Le règlement intérieur de la Ruche fait l'objet de quelques modifications. La rédaction a été essentiellement allégée avec la suppression de certaines dispositions :

- La procédure PPMS
- La réservation des salles
- L'organisation du ménage
- Le projet coup de pouce (celui-ci rentre désormais dans le fonctionnement de la garderie)

Le fonctionnement de la garderie de l'école Champ Manon a été ajouté, car même si celle-ci ne se déroule pas à la Ruche, il s'agit d'un service communal rattaché au service Enfance-Jeunesse.

Enfin, il a été précisé, pour les mercredis-loisirs qu'au bout de 3 annulations notifiées en dehors du délai de prévenance (et non justifiées), l'inscription de l'enfant à l'accueil sera annulée.

**Au vu de ces éléments,**

**Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse du 10 septembre 2026,**

**Le conseil municipal décide d'approuver le règlement intérieur figurant en annexe.**

**VOTANTS : 27**

**POUR : 27**

**CONTRE :**

**0**

**ABSTENTION : 0**

Pour copie certifiée conforme.

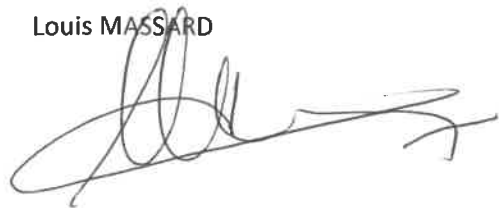
Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

# DEL 26-070

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

